

4a PLAN DE ZONAGE

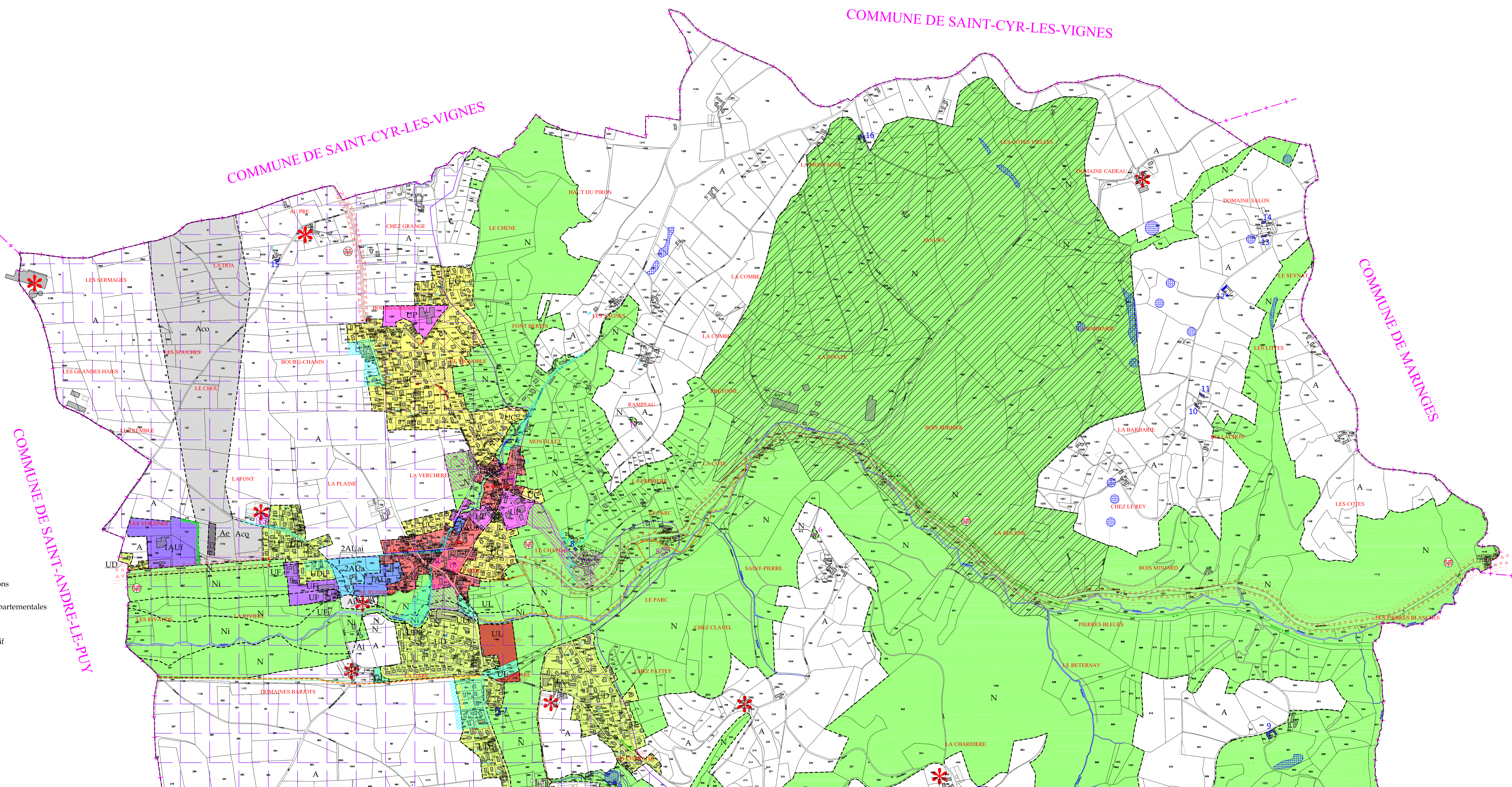
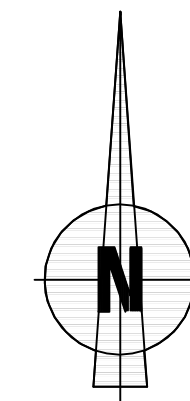
Planche Nord - Echelle : 1/5000



PLAN LOCAL D'URBANISME :
Plan d'Occupation des Sols :
Approbation 27 Novembre 1998
Modification approuvée le 16 Avril 2007
Révision simplifiée approuvée le 1er Décembre 2009
Plan Local d'Urbanisme :
Prescription par délibération du Conseil Municipal en date du 27 Octobre 2009
Arrêt du projet le 5 Avril 2016
Approbation du projet le 12 Décembre 2016
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Décembre 2016

EVOLUTIONS DU PLU :

Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Pissard
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr



- Légende :**
- : Limite de zone
 - UB : Zone urbaine mixte de centre-bourg
 - UC : Zone urbaine à vocation d'habitat
 - UD : Zone urbaine à vocation d'habitat (moins dense)
 - UDi : Zone urbaine à vocation d'habitat (moins dense) en zone inondable
 - UF : Zone urbaine à vocation économique
 - UFi : Zone urbaine à vocation économique en zone inondable
 - UL : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs
 - ULi : Zone urbaine à vocation sportive et de loisirs en zone inondable
 - UP : Zone urbaine à vocation d'équipements publics et/ou collectifs
 - 2AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle nécessitant une évolution du PLU
 - 2AUai : Zone à urbaniser à vocation d'habitat non opérationnelle nécessitant une évolution du PLU en zone inondable
 - 1AUa : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - 1AUf : Zone à urbaniser à vocation artisanale
 - N : Zone naturelle de protection des milieux et sites
 - Ni : Zone naturelle de protection des milieux et sites en zone inondable
 - A : Zone agricole
 - Ai : Zone agricole en zone inondable
 - Aco : Zone agricole de corridor écologique
 - Ae : Zone agricole de superficie et capacité d'accueil limitées à vocation économique (STECAL)
- Bandes d'effets transport gaz :**
- : Zone de dangers très graves (ELS)
 - : Zone de dangers graves (PEL)
 - : Zone de dangers significatifs (IRE)
- 1** : Bâtiment pouvant changer de destination article L.151-11 du code de l'urbanisme
- 2** : Élément remarquable du paysage à protéger article L.151-19 du code de l'urbanisme
- : Zone humide à protéger article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - : Espace boisé classé
 - : Emplacement réservé voir pièce n°44 du PLU
 - : Secteur à requalifier, permis de démolir possible voir pièce n°3 du PLU
 - : Linéaire commercial à préserver article L.151-16 du code de l'urbanisme
 - : Linéaire modes doux à préserver article L.151-38 du code de l'urbanisme
 - : Accès interdit
 - : Recul des routes départementales
 - : A: RD B: marge de recul des habitations C: marge de recul des autres constructions
 - : Limite d'agglomération
 - : Limitation des nouveaux accès sur les routes départementales
 - : Zone d'exploitation des carrières
 - : Exploitation agricole, à titre informatif et indicatif
 - : Aléa ruissellement
 - : Périmètre de protection des captages et forage